



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DECEMBRE 2023  
2023/098**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	25
Nombre de votants	28

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Jeanne DELASSUS ( pouvoir à M. Michel CADIET), Mme Michelle GUILLEUX ( pouvoir à M. Pierre-Luc PHILIPPE), Mme Stéphanie PICOT( pouvoir à Mme Céline BERTHO), M. Denis SEBILO

Secrétaires de séance : Mme C. BERTHO et M. Pierre-Luc PHILIPPE

### **TARIFS DROITS DE PLACE DES MARCHANDS AMBULANTS 2024**

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame Cécilia DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique, explique que ces droits de place sont payés par les marchands qui s'installent sur le marché le mercredi ainsi que les commerçants présents hors marché hebdomadaire.

La commission Finances, Personnel et Vie Économique souhaite maintenir les tarifs 2023 en 2024.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la commission Finances, Personnel et Vie économique du 15 novembre 2023,

**CONSIDÉRANT** que la Conseil Municipal doit, chaque année, voter les droits de place pour l'année suivante,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ des 28 votants, DÉCIDE** :

- ◆ **D'ADOPTER** les tarifs suivants :

**DROITS DE PLACE – MARCHANDS AMBULANTS :**

	2024
Mètre linéaire (étalage, stand, ...)	1€
Véhicule magasin	7 €
Véhicule de démonstration	10 €

**DROITS DE PLACE – HORS MARCHÉ HEBDOMADAIRE :**

	2024
Ponctuel	10€
Au trimestre	70€

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.*

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu  
De la réception en Préfecture, le 21 décembre 2023  
Et de la publication, le 20 décembre 2023**

**Pour extrait certifié conforme  
Mme La Maire,  
Christelle CHASSÉ**

